



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/handicap/journee-nationale-des-aidants-au-dela-dune-campagne-de-communication-le-besoin-de-vraies>

Journée nationale des aidants : au-delà d'une campagne de communication, le besoin de vraies mesures !

📅 Publié le 6 octobre 2025

👤 De Uniopss

HANDICAP

GRAND ÂGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Une récente campagne de communication gouvernementale met en lumière l'engagement des aidants. Or l'aidance reste aujourd'hui encore synonyme de précarité. S'il apparaît bienvenu de valoriser l'aidance familiale, il ne faudrait pas que cela marque une refamiliarisation de la politique de l'autonomie comme relevant de la sphère privée. Pour que les aidants cessent d'être la variable d'ajustement des politiques publiques de l'autonomie, l'Uniopss préconise, dans ses priorités pour les budgets à venir, de rémunérer le congé de proche aidant à hauteur du congé maladie.

Aidants : derrière la communication, des réalités occultées

La récente campagne gouvernementale sur les aidants met en avant la solidarité familiale et l'importance de l'engagement individuel. Si ce message peut sembler valorisant, il occulte pourtant une réalité essentielle : les aidants permettent chaque année à l'Etat de réaliser des économies considérables, en palliant les carences des politiques publiques. En ramenant l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie dans la sphère privée, cette communication risque de véhiculer l'image de l'aidance comme un engagement personnel, au détriment d'une véritable responsabilité collective.

À quand une campagne de sensibilisation à destination des employeurs ?

Au-delà des campagnes de sensibilisation grand public, c'est désormais vers les employeurs que l'action doit se tourner. En effet, un arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) le 11 septembre dernier, marque une avancée majeure : la protection contre la discrimination indirecte fondée sur le handicap s'étend aux salariés parents d'enfants en situation de handicap. Concrètement, les employeurs ont désormais l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables des conditions de travail de leurs salariés pour faciliter leur rôle d'aidant.

L'aidance, toujours synonyme de précarité

Faciliter la conciliation entre aidance et vie professionnelle est un enjeu majeur. En France, être aidant(e) rime trop souvent avec difficultés économiques : carrières interrompues, temps partiels imposés, voire sorties totales du marché du travail faute de solutions d'accompagnement pour leur proche. Cette situation précarise durablement des milliers de familles, surtout monoparentales. C'est pourquoi, dans le cadre des débats budgétaires à venir, l'Uniopss

demande que le congé de proche aidant soit enfin rémunéré à hauteur du congé maladie, afin de reconnaître pleinement l'utilité sociale des aidants.

Entre intensification du rôle d'aidant et rarefaction à venir

Alors que les politiques publiques s'inscrivent de plus en plus dans une approche domiciliaire, les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social amplifient la pression sur les aidants. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans son rapport « Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie », a estimé que les proches aidants de personnes âgées ne pourront se substituer aux pénuries d'aides professionnelles. D'autant plus que le nombre d'aidants tend à diminuer en raison de plusieurs phénomènes comme le vieillissement démographique ou la déconjugalisation. Les aidants de personnes en situation de handicap vieillissantes en sont une illustration : qui prendra le relais lorsqu'ils seront en perte d'autonomie ou décédés ?

Vers une promotion de la pair-aidance

Les personnes « aidées » peuvent elles-mêmes être « aidantes ». C'est notamment le cas dans le domaine de la santé mentale, où la pair-aidance se développe avec succès et gagnerait à être davantage reconnue, via notamment le développement de formations diplômantes.

Si les aidants sont donc indispensables à la vie quotidienne de nombreuses personnes en situation de vulnérabilité, l'Uniopss appelle à éviter toute familiarisation de l'action publique. Au-delà, c'est une politique publique cohérente de l'aidance qui doit être mise en œuvre.

Contact presse

Valerie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr

Communiqué de presse du 03/10/2025

Numéro de fiche

113.76 Ko